

PIÈCE N° 12.

Téléphone 8368.

Adresse par câble :
"Protose," Montréal.THE HATCH PROTOSE COMPANY,
10 RICHMOND SQUARE, MONTRÉAL,
25 janvier 1900.

EXCELLENCE.—Je viens d'apprendre qu'une grande quantité de "protéine" a été achetée de MM. Devlin et Lyons, de cette ville, pour le contingent canadien. Si c'est le cas, je considère que j'ai le droit et qu'il est de mon devoir de vous informer que l'article qui vous est fourni n'est qu'une pauvre et frauduleuse imitation de ma "protose," et qu'il a été fabriqué sans que j'en aie eu connaissance, et qu'il n'a rien de commun avec le produit mis à l'essai à Kingston, le printemps dernier. L'analyse de l'article qui vous a été fourni le démontrera aisément, et je me propose, à cette fin, de prendre les mesures nécessaires pour protéger mes intérêts. Un échantillon de ma poudre alimentaire aurait pu être aisément obtenu de mon pharmacien, mais le produit qui vous a été fourni, *s'il l'a déjà été*, ne vient pas de moi et n'est pas le même que celui qui a été essayé à Kingston. J'ai cru devoir soumettre ces faits à Votre Excellence pour toutes fins que de droit.

Votre humble serviteur,
(Signé) HENRI HATCH.

A Son Excellence le Dr Borden,
Ottawa.

PIÈCE N° 13.

MON CHER DR NEILSON,—Je vous renvoie les papiers dont vous m'avez parlé il y a un jour ou deux, car le ministre m'informe qu'il vous a donné des explications concernant cette substance alimentaire, il me semble.

Sincèrement à vous,
(Signé) H. W. BROWN.

Au chirurgien lieutenant-col. J. L. H. NEILSON,
Victoria Chambers,
Ottawa.

PIÈCE N° 14.

RATIONS D'URGENCE.

Poudre protéique végétale.

Une once ou deux cuillerées à bouche quatre fois par jour dans du bouillon, du lait, du thé de bœuf, ou des soupes légères ou de l'eau, à une température de pas moins de 79° Fahr. Prendre avec la poudre trois tranches de pain ou quatre ou cinq biscuits, du thé ou du café.

COMPAGNIE DE VITALINE,
MONTRÉAL, CANADA.

Coin des rues Craig et Bleury.